

Département de SEINE-ET-MARNE _o_o_o_	DOMAINE
Canton de PONTAULT-COMBAULT _o_o_o_	COMMANDES PUBLIQUES
Commune de ROISSY-EN-BRIE	

Intendance-Intendance AT/CC

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - ÉGALITE - FRATERNITE

DÉCISION DU MAIRE n° 67/2024
Prise en application de l'Article L.2122-22 du Code Général
des Collectivités Territoriales

OBJET : Signature d'un contrat avec la société Mayor Vida pour une prestation de nettoyage des hottes et des fontaines des groupes scolaires et des bâtiments communaux de la ville de ROISSY EN BRIE, pour l'année 2024

Le Maire de Roissy-en-Brie,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération n°16/2020 en date du 2 juin 2020 aux termes de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la nécessité de signer un contrat avec la société Mayor Vida domiciliée 35, rue Dunois 75013 PARIS pour le nettoyage des hottes et des fontaines des groupes scolaires et des bâtiments communaux de la ville de ROISSY EN BRIE, pour l'année 2024.

D E C I D E :

Article 1 : De signer la Convention de nettoyage des hottes et des fontaines avec la société Mayor Vida domiciliée 35, rue Dunois 75013 PARIS, pour le nettoyage des hottes et des fontaines des groupes scolaires et des bâtiments communaux de la ville de ROISSY EN BRIE, pour l'année 2024, d'un montant de 16 210,53 euros TTC (seize mille deux cent dix euros et cinquante-trois centimes).

Article 2 : Les dépenses sont prévues au budget de l'exercice 2024.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Elle sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance. Un extrait en sera affiché en mairie.

Expédition en sera adressée au Préfet du Département.



Fait à Roissy-en-Brie, le 24 avril 2024
Par subdélégation du Maire,
L'adjoint au Maire,

Pierre VASSEUR